



DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT CHAMPAGNE ARDENNE 2, rue Grenet Tellier 51038 CHALONS-en-CHAMPAGNE



N. Réf.: DEP-DSNR CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE-0288-2006

Châlons, le 7 juin 2006

Madame la Directrice Générale de l'ANDRA Parc de la Croix Blanche 1-7, rue Jean Monnet 92228 CHATENAY-MALABRY CEDEX

OBJET: Inspection INS-2006-ANDRBU-0001- Laboratoire de Bure

« Visite générale : Suivi des expérimentations dans le laboratoire »

Madame la Directrice générale,

Dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, une inspection a eu lieu le 9 mai 2006 au laboratoire de Bure sur le thème « Visite générale : suivi des expérimentations dans le laboratoire ».

A la suite des constatations faites à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

#### Synthèse de l'inspection

L'inspection du 9 mai 2006 au laboratoire de Bure avait pour objectif de vérifier le bon déroulement des travaux scientifiques au regard du référentiel qualité défini. Elle a notamment permis de faire le point sur l'avancement des travaux, le déroulement des expérimentations dans les galeries du laboratoire et le surcarottage effectué dans le cadre de l'expérimentation de traçage DIR dans la niche.

Les travaux de construction du laboratoire se déroulent suivant le planning prévu. Le creusement des galeries s'est achevé le 27 avril 2006 par le raccordement des galeries de la branche sud. Les travaux en cours concernent le bétonnage de la recette du puits principal et l'équipement du puits auxiliaire. Les moyens d'évacuation limitent actuellement à 19 le nombre de personnes pouvant être présentes simultanément en sous-sol. L'équipement du puits auxiliaire (ascenseurs, chambre de ventilation ...) devrait être terminé pour septembre-octobre 2006 et celui du puits principal au premier semestre 2007. Tous les équipements définitifs du laboratoire seront installés d'ici mai-juin 2007. Le laboratoire se trouve ainsi dans une phase de transition : les travaux de construction et d'équipements des installations s'achèvent et l'ANDRA prépare la phase d'exploitation courante du laboratoire (exploitation technique des installations (ascenseurs...) et maintenance des équipements scientifiques).

www.asn.gouv.fr

En ce qui concerne les expérimentations dans les galeries à -490m, PAC (prélèvement pour analyses des eaux interstitielles) et DIR (expériences de traçage) sont installées et fonctionnent comme prévu. De même, la mise en pression de la saignée par la bentonite dans l'expérimentation KEY (essai de scellement des galeries) se poursuit et atteint actuellement 2,5 Mpa. Les expérimentations GIS (géomécanique *in situ*) et TER (réponse de l'argilite à une sollicitation thermique) ont été retardées. GIS, suite à l'écaillage des forages d'implantation des dilatomètres. TER, suite à la rupture d'une manchette à l'interface roche – fluide caloporteur après un mois d'expérimentation. Cette manchette a été remplacée.

En ce qui concerne les expérimentations dans la galerie à –445m, le premier surcarottage d'un forage de l'expérimentation DIR s'est mal déroulé. Une partie de la carotte, qui permet d'analyser les profils de diffusion des traceurs radioactifs, a en effet été perdue. Les morceaux récupérés n'avaient pas encore été analysées au jour de l'inspection.

Enfin, la visite des galeries du laboratoire à –490 m a permis aux inspecteurs de constater l'ampleur des travaux réalisés et de visualiser *in situ* les différents dispositifs expérimentaux. Ils ont pu également constater que les impératifs de la construction limitent les accès et génèrent des nuisances. Il est important que l'ANDRA veille à ce qu'ils n'affectent pas le bon déroulement des travaux expérimentaux.

# A. <u>Demandes d'actions correctives</u>

Pas de demandes d'actions correctives.

#### B. Compléments d'information

## Expérimentations PEP, GIS, TER et DIR

Les inspecteurs ont noté que les expérimentations GIS (géomécanique *in situ*) et TER (réponse de l'argilite à une sollicitation thermique) ont été retardées. GIS suite à des écaillages dans les forages d'implantation des dilatomètres et TER, suite à la rupture d'une manchette à l'interface roche – fluide caloporteur après un mois d'expérimentation. En ce qui concerne les expérimentations dans la galerie à –445m, les inspecteurs ont noté que le premier surcarottage d'un forage de l'expérimentation DIR (diffusion et rétention) s'est mal déroulé. Une partie de la carotte, qui permet d'analyser les profils de diffusion des traceurs radioactifs, a en effet été perdue. Enfin, dans les galeries à –490 m, vous avez indiqué que les mesures fournies par PEP (perméabilité et pression interstitielle) liées aux effets osmotiques se sont révélées non interprétables.

B1. Je vous demande d'analyser les causes scientifiques, techniques ou organisationnelles des difficultés rencontrées et de m'indiquer les dispositions que vous avez mises en œuvre ou allez mettre en œuvre pour vous assurer qu'elles ne se renouvellent pas.

# Information sur les non-conformités

Les inspecteurs ont consulté le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) lié à la prestation « Fabrication et mise en place de briquettes de bentonite et d'un système d'hydratation dans une saignée » (expérimentation KEY – Lot I12). Ce document demande au prestataire une organisation en matière de traitement des non-conformités, mais n'impose rien en ce qui concerne l'information de l'ANDRA sur les non-conformités traitées.

B2. Je vous demande de m'indiquer comment l'ANDRA se tient informée des non-conformités traitées par ses prestataires. Vous m'indiquerez votre position sur la nécessité d'inscrire ces dispositions dans les CCTP.

En outre, il semble que l'ANDRA ne consigne pas systématiquement l'analyse qu'elle réalise des fiches d'écart transmises par les prestataires et non reprises dans une Fiche d'Action et de Progrès (importance de l'écart, raisons pour lesquelles il ne nécessite pas l'ouverture d'une FAP...).

B3. Je vous demande de m'indiquer votre position sur la nécessité de consigner systématiquement l'analyse que réalise l'ANDRA des fiches d'écart transmises par les prestataires.

## Plan d'exploitation et de maintenance de la société SOLDATA

Les inspecteurs ont demandé à consulter le plan d'exploitation et de maintenance de la société SOLDATA. La version du document fournie par l'ANDRA (version 3) ne comportait pas de signature apparente (écrite ou informatique) d'approbation et de validation du document.

B4. Je vous demande de m'indiquer si la version 3 de ce document était bien d'application le jour de l'inspection et si elle avait satisfait au processus prévu pour son approbation et sa validation

# C. Observations

Pas d'observation.



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous de croire, Madame la Directrice générale, en l'assurance de ma considération distinguée.

SIGNE PAR: A.THIZON